



AVIS PUBLIC

Avis public, vous est donné par la greffière-trésorière, que lors d'une séance régulière tenue le lundi 11 novembre 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté une nouvelle directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 208, rang 6, Saint-Rosaire, aux heures normales d'ouverture ou en effectuant une demande soit par téléphone ou par courriel.

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 18^e jour de novembre 2024.

Julie Roberge
Greffière-trésorière